


AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 14 août 2018, le Conseil municipal de la Ville de Coteau-du-Lac a adopté le règlement suivant :
 - Règlement no RMH 460-2018 intitulé « *Règlement remplaçant le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre no RMH 460* ».
2. Que ledit règlement soit déposé à mon bureau, à l'hôtel de ville, 342, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et est publié sur le site Internet de la Ville au www.coteau-du-lac.com.
3. Que ce règlement soit entré en vigueur conformément à loi;


DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, en ce 15 août 2018.



Louise Sisa-Héroux, B.A.A.
Directrice générale adjointe et greffière

Je soussignée, Louise Sisa-Héroux, directrice générale adjointe et greffière, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. publié sur le site Internet de la ville le 15 août 2018;
2. affiché au bureau de la municipalité le 15 août 2018.



Louise Sisa-Héroux, B.A.A.
Directrice générale adjointe et greffière